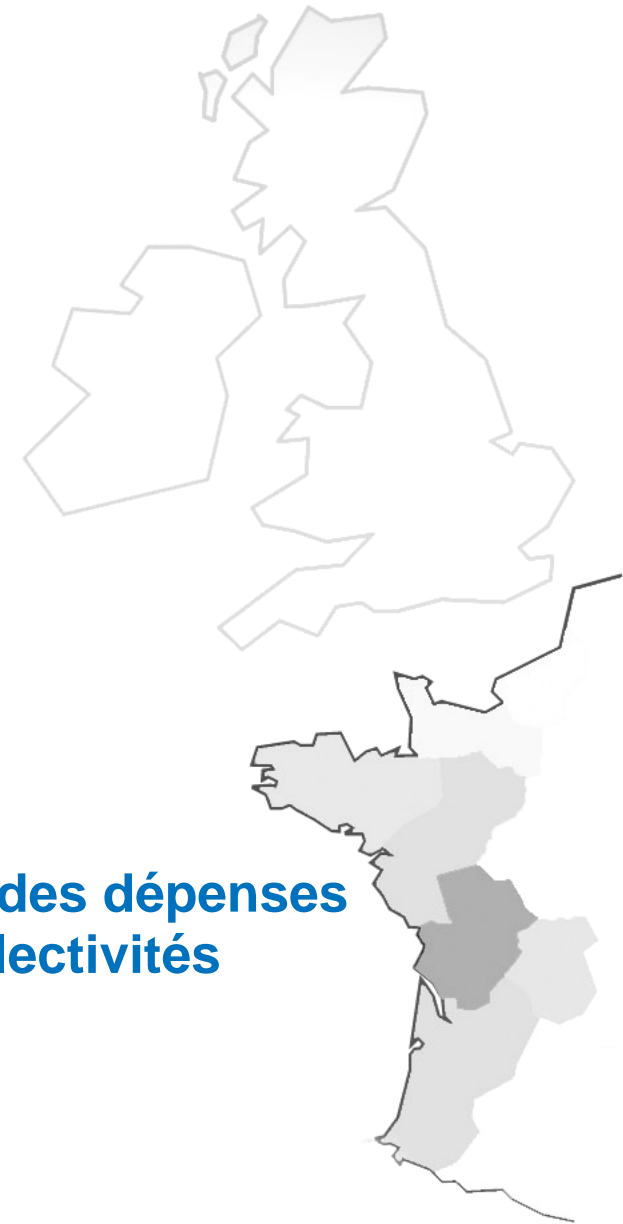


# R

## ecensement des aides économiques 2010

**Bilan portant sur l'ensemble des aides et des dépenses  
liées aux politiques économiques des collectivités  
locales (*Hors agriculture*)**





## Préambule

En 2006, depuis la normalisation du recensement des aides économiques attribuées aux entreprises, la Région Poitou-Charentes a décidé d'élargir le champ de la connaissance des interventions économiques réalisées par les collectivités locales.

Deux types d'informations ont ainsi été recueillis et sont présentés dans ce document. Les aides concernées par le bilan annuel demandé par l'Etat et la Commission Européenne regroupant trois types d'aides (aides notifiées, aides relevant du régime de minimis – voir définition ci-dessous - et aides du dispositif CoRDEE relevant de différents règlements) ; et les aides ou dépenses effectuées dans le cadre des politiques économiques spécifiques.

Les informations présentées dans ce document sont issues du bilan des **aides engagées au cours de l'année 2010**.

Nous attirons l'attention sur le fait que le recensement de ce type d'information n'est pas exhaustif, qu'il repose sur du déclaratif et qu'il conviendrait pour chaque montant de l'analyser en regard de la politique économique et des autres dispositifs ou dépenses mis en place et effectués par chaque collectivité.

### *Définition :*

*Les aides aux entreprises qui sont octroyées au moyen de ressources publiques et menacent de fausser la concurrence sont en principe interdites par le traité CE (art. 87). Des aides d'État peuvent toutefois être accordées par les États membres sur autorisation préalable de la Commission européenne (traité, art. 88). Faute d'avoir été préalablement notifiées à la Commission, les aides accordées sont illégales.*

*Certaines aides sont dispensées de la procédure de notification et donc de l'autorisation préalable à leur mise en oeuvre (traité CE art. 89). Ainsi, les aides accordées à une même entreprise sur une période donnée et qui ne dépassent pas un certain montant ne relèvent pas de la qualification d'aide d'État et sont donc exemptées de la procédure de notification : ce sont les aides de minimis.*



## Sommaire

### Synthèse

---

I – Le bilan de l’ensemble des aides et des dépenses liées aux politiques économiques .....	1
II – Les Communautés de communes, les Communautés d’agglomération et les Pays.....	3
III – Les Départements.....	5
IV – La Région Poitou-Charentes .....	6
V – Eléments de conclusions .....	7

### Annexes

---

1 - Méthodologie et limites de l’enquête.....	12
2 - Notes explicatives de l’extranet .....	26



## I – Le bilan de l'ensemble des aides et des dépenses liées aux politiques économiques

**Total des aides et dépenses : 55 940 141 euros**

Dont :

- les dépenses non concernées par le recensement

Nature de l'intervention	Montant en €
Patrimoine immobilier et foncier et Études	5 662 308
Subvention à des organismes ayant des compétences économiques et autres	6 092 039
Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et Image	7 673 117
<b>Total</b>	<b>19 427 464</b>

Dépenses non concernées  
par le recensement  
**19 427 464 euros**

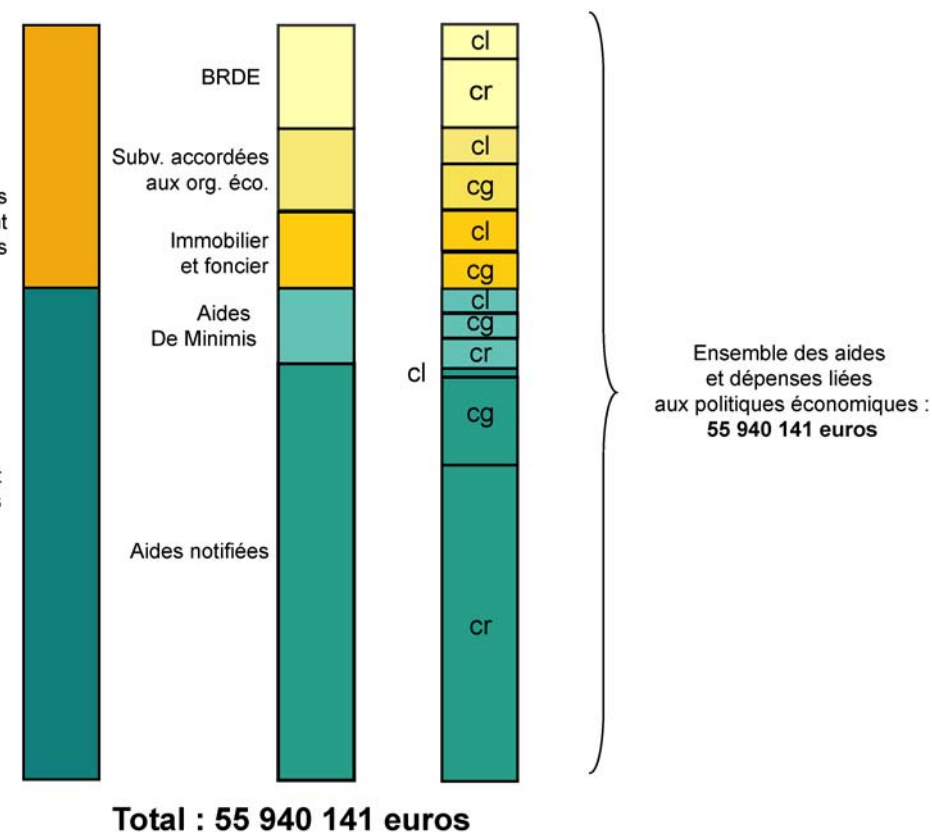
- les aides concernées par le recensement

Type d'aide	Montant en €
Aides de minimis	5 772 008
Régime notifiés / exemptés	30 740 669
<b>Total</b>	<b>36 512 677</b>

Aides concernées  
par le recensement  
**36 512 677 euros**

Le montant total déclaré pour l'année 2010 est plus important que celui des années précédentes. La crise économique et financière a amené une politique de soutien à l'économie plus importante. Les conséquences de la tempête Xynthia ont conduit le Département de Charente-Maritime et la Région Poitou-Charentes à mettre en place des aides exceptionnelles. Des EPCI du littoral ont également mis en place ce type de dispositif.

Répartition des dépenses par type d'aides



cl : Communautés de communes, Communautés d'Agglomération et Pays  
cg : Conseils Généraux  
cr : Conseil Régional

Ensemble des aides  
et dépenses liées  
aux politiques économiques :  
**55 940 141 euros**

## Dépenses liées aux politiques publiques par type de collectivités et par type de dépenses en 2010

	Aides concernées par le recensement			Aides non concernées par le recensement			Ensemble des dépenses en €	Répartition des dépenses en %	
	aides notifiées montant en €	aides de minimis montant en €	Total en €	dépenses liées au patrimoine immobilier et foncier montant en €	subventions à des organismes ayant compétence économique, ou dépenses autres montant en €	BRDE et BDRI			Total en €
Communautés de communes, Communautés d'agglomération et Pays	631 404	1 777 161	2 408 565	2 957 569	2 715 479	2 585 272	8 258 320	10 666 885	19,07
Conseils Généraux	6 427 278	1 798 179	8 225 456	2 704 739	3 376 560	-	6 081 299	14 306 755	25,58
Conseil Régional	23 681 987	2 196 668	25 878 656	-	-	5 087 845	5 087 845	30 966 501	55,36
<b>Total</b>	<b>30 740 669</b>	<b>5 772 008</b>	<b>36 512 677</b>	<b>5 662 308</b>	<b>6 092 039</b>	<b>7 673 117</b>	<b>19 427 464</b>	<b>55 940 141</b>	<b>100,00</b>
Répartition des dépenses en %	54,95	10,32	65,27	10,12	10,89	13,72	34,73		

Source : Recensement des aides économiques - IAAT Poitou-Charentes 2011

Les EPCI et Pays orientent davantage leur politique économique sur les éléments environnant les entreprises et sur les aides à la création. Il est néanmoins difficile d'établir un modèle des politiques mises en place par les EPCI, de par leur diversité et des situations économiques dont les enjeux diffèrent selon les territoires. Le travail en réseau avec les entreprises et les acteurs du développement économiques, difficilement valorisable dans cet exercice de recensement, est souvent privilégié, permettant ainsi de mieux ancrer les entreprises sur le territoire.

Moins d'une aide à l'entreprise sur 5 relève du régime de minimis. Cette proportion résulte d'un effort réglementaire de simplification et d'une meilleure maîtrise des réglementations par les collectivités. Les aides notifiées représentent plus de la moitié des dépenses totales déclarées. Plus des 3/4 de ces aides ont par ailleurs été allouées par la Région Poitou-Charentes.

Les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre représentent près de 14 % des dépenses totales déclarées. Celles-ci sont financées par le Conseil Régional, les Communautés d'agglomération et les Pays, via les communautés de communes. Si elles ne constituent pas une aide à l'entreprise au sens juridique, elles représentent un dispositif majeur de la politique économique des collectivités locales, si bien que des doublons de déclaration sont réguliers. Les Communautés de communes et les Pays déclarent les mêmes montants, signe d'appropriation du dispositif.

Les aides attribuées par le Conseil Régional représentent 55% des dépenses totales déclarées, et 71 % des aides concernées par le recensement. Cette part importante confirme l'importance de l'intervention économique de la Région et de son rôle notamment depuis la dernière crise économique et financière. La crise économique a pu entraîner un effet d'augmentation sur le montant des dépenses économiques totales qui représentent en 2010 au moins 56 M d'euros.

## II – Le bilan de l'ensemble des aides et des dépenses liées aux politiques économiques Les Communautés de communes, les Communautés d'agglomération et les Pays

**Total des aides et dépenses : 10 666 885 euros**

Dont :

- les dépenses non concernées par le recensement

Nature de l'intervention	Montant en €
Patrimoine immobilier et foncier et Etudes	2 957 569
Subvention à des organismes ayant des compétences économiques et autres	2 715 479
Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et Image	2 585 272
<b>Total</b>	<b>8 258 320</b>

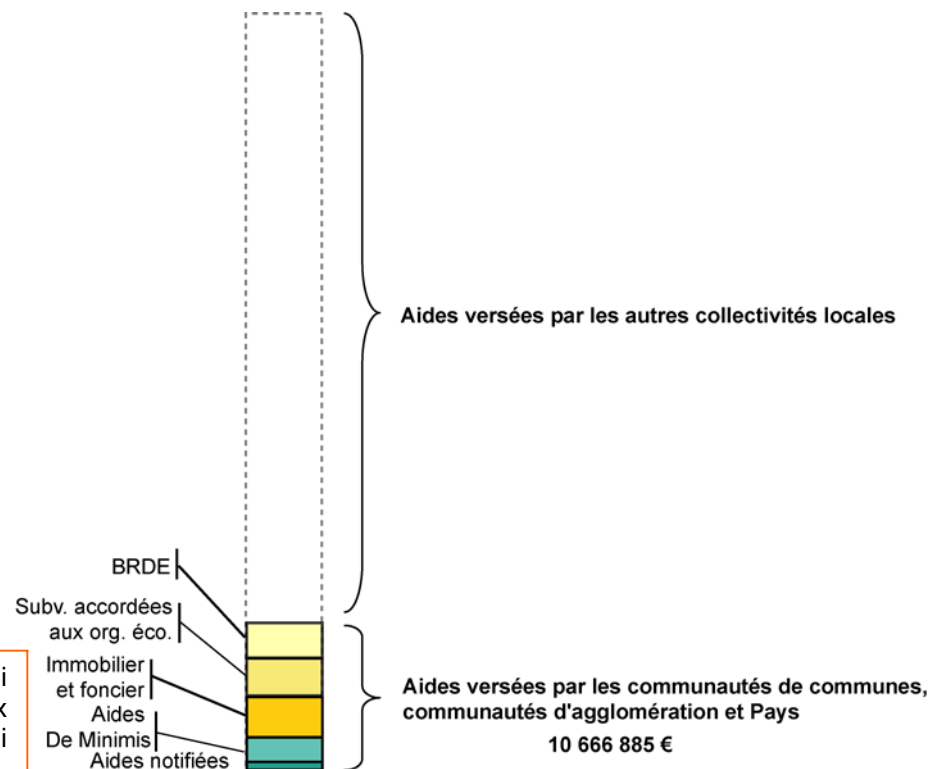
- les aides concernées par le recensement

Type d'aide	Montant en €
Régime de Minimis	1 067 633
Aides Notifiées	1 317 616
<b>Total</b>	<b>2 385 249</b>

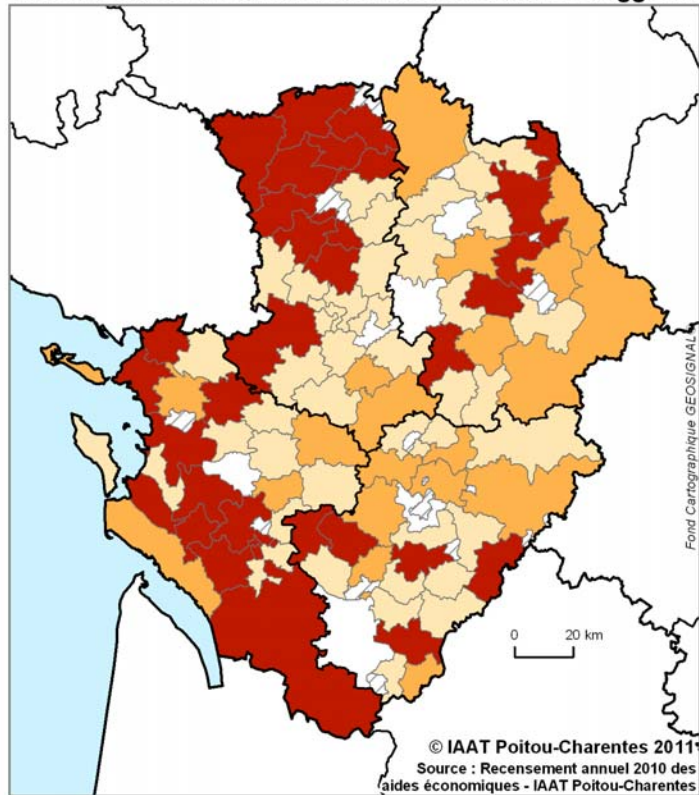
Les EPCI et les Pays interviennent principalement pour les investissements immobiliers, qui représentent la moitié des aides concernées par le recensement, et pour l'aide aux commerces, artisanat et service dans le cadre des ORC ou des CORDEE TPE, qui représente un tiers de ces aides.

Parallèlement à la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre, des collectivités ont mis en oeuvre des dispositifs d'aide à la création d'entreprise. L'aide à l'investissement, qui comprend les aides à la création, représente plus d'un tiers des dépenses concernées par le recensement.

Les dépenses pour le patrimoine immobilier et foncier (aménagement de zones d'activités, construction d'ateliers relais) restent un poste de dépenses important (1/3 des dépenses totales déclarées) sur lequel s'appuient les politiques de développement économiques des collectivités.

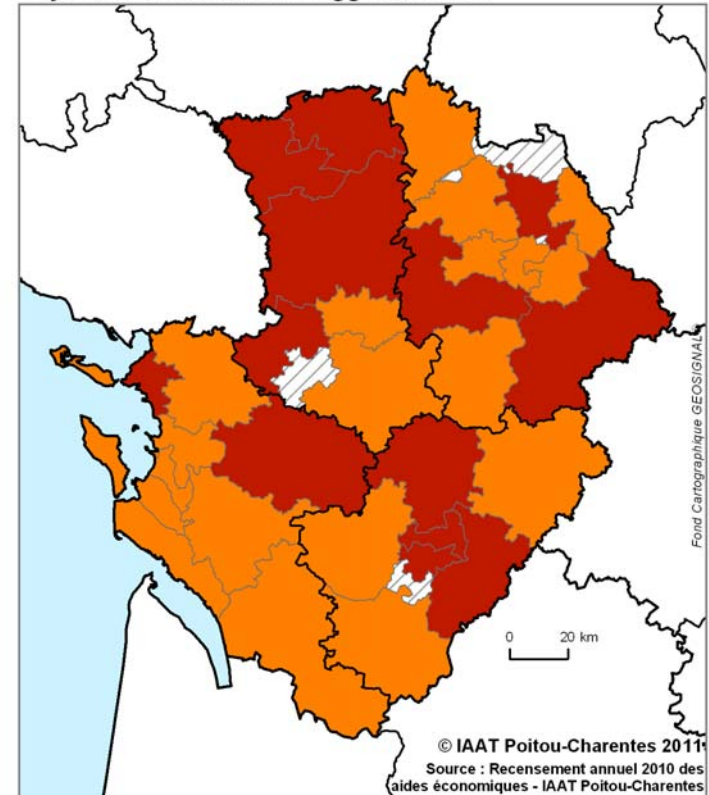


**Bilan annuel des aides économiques 2010**  
Communautés de communes et Communautés d'agglomération



- réalisation d'interventions à vocation économique dont les aides inscrites dans le champ de la circulaire du 03/07/2006
- réalisation d'interventions à vocation économique hors champ de la circulaire du 03/07/2006
- pas d'intervention économique déclarée
- pas de réponse
- hors CC ou CA

**Bilan annuel des aides économiques 2010**  
Pays et Communautés d'agglomération



- réalisation d'interventions à vocation économique dont les aides inscrites dans le champ de la circulaire du 03/07/2006
- réalisation d'interventions à vocation économique hors champ de la circulaire du 03/07/2006
- pas d'intervention économique déclarée
- pas de réponse
- hors Pays ou CA

### III – Le bilan de l'ensemble des aides et des dépenses liées aux politiques économiques Les Départements

**Total des aides et dépenses : 14 306 755 euros**

Dont :

- les dépenses non concernées par le recensement

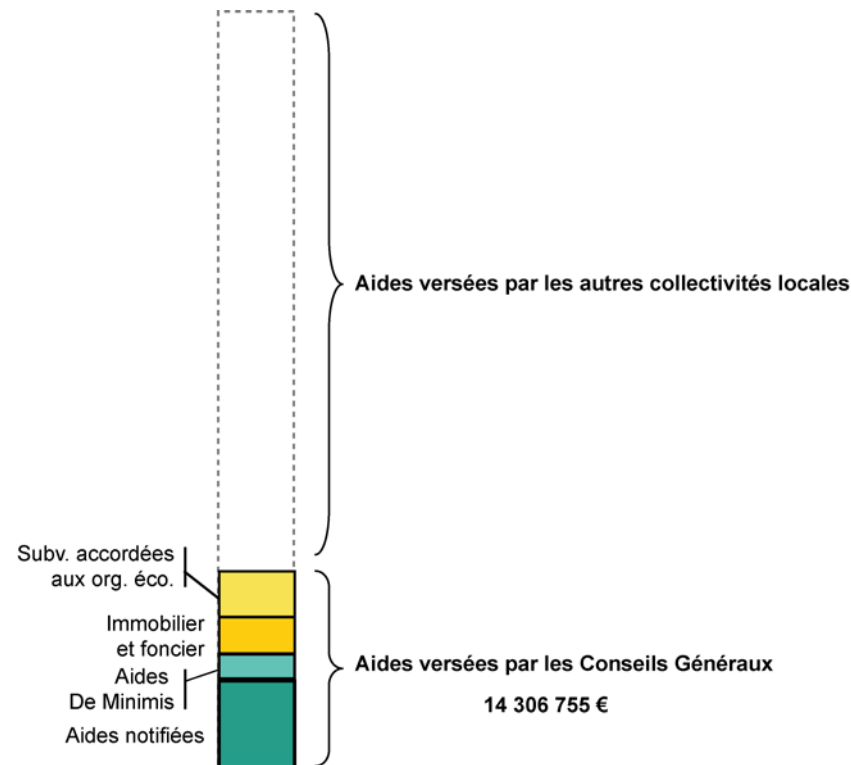
Nature de l'intervention	Montant en €
Patrimoine immobilier et foncier et Etudes	2 704 739
Subvention à des organismes ayant des compétences économiques et autres	3 376 560
<b>Total</b>	<b>6 081 299</b>

- les aides concernées par le recensement

Type d'aide	Montant en €
Aides de minimis	1 798 179
Régime notifiés / exemptés	6 427 278
<b>Total</b>	<b>8 225 456</b>

Les quatre départements ont des politiques économiques différentes correspondant aux entreprises présentes sur leur territoire et à leurs problématiques propres. On peut néanmoins noter l'importance de la politique envers la filière cinéma qui représente un tiers des aides aux entreprises, soit près de 2,5 M d'euros, et 17% des dépenses totales. Des aides spécifiques pour répondre aux enjeux de la crise financière et économique, ainsi que ceux de la tempête Xynthia ont été mises en place, représentant un peu moins de 20% des aides aux entreprises.

Les dépenses, hors aides aux entreprises, représentent plus de 40% des aides totales déclarées, principalement dirigées vers des organismes de développement économiques, et l'intervention auprès des collectivités locales pour leur patrimoine immobilier et foncier.



## IV – Le bilan de l'ensemble des aides et des dépenses liées aux politiques économiques La Région Poitou-Charentes

### Total des aides et dépenses : 30 966 501 euros

Les aides de la Région Poitou-Charentes non concernées par le recensement et relevant du domaine économique n'ont pas été recensées, hormis les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre. La Région étant chef de file du développement économique, les dépenses pouvant être retenues sont multiples et réparties dans différents champs (TIC, Infrastructures). Les interventions de la Région sont également ciblées vers le développement de l'économie sociale et la formation professionnelle, qui ont un impact important dans l'économie régionale. Il est à noter que la Région Poitou-Charentes, de par ses compétences, ne gère pas directement des biens fonciers et immobiliers.

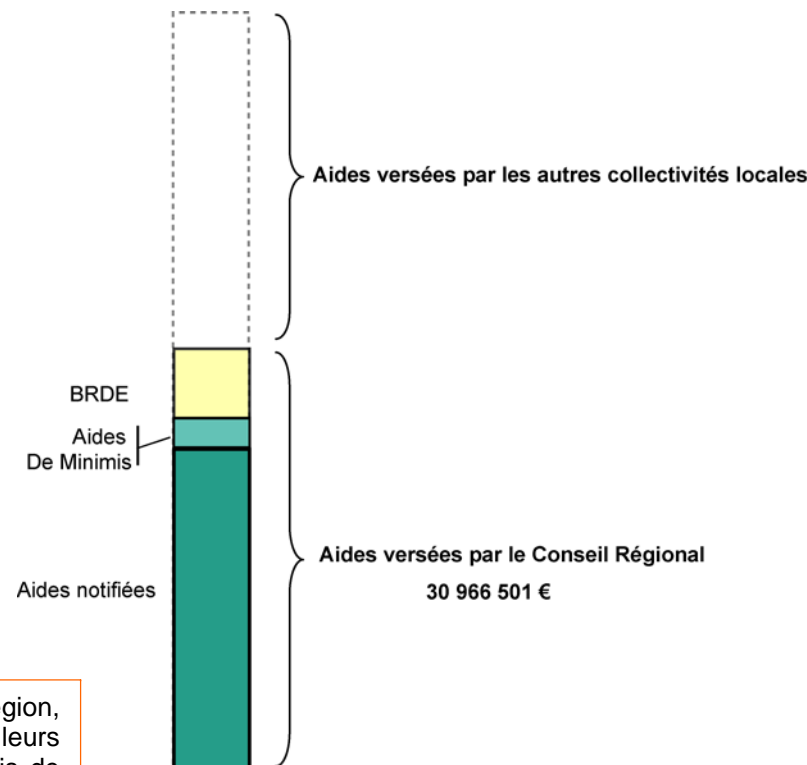
- les dépenses non concernées par le recensement

Nature de l'intervention	Montant en €
Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et Image	5 087 845
<b>Total</b>	<b>5 087 845</b>

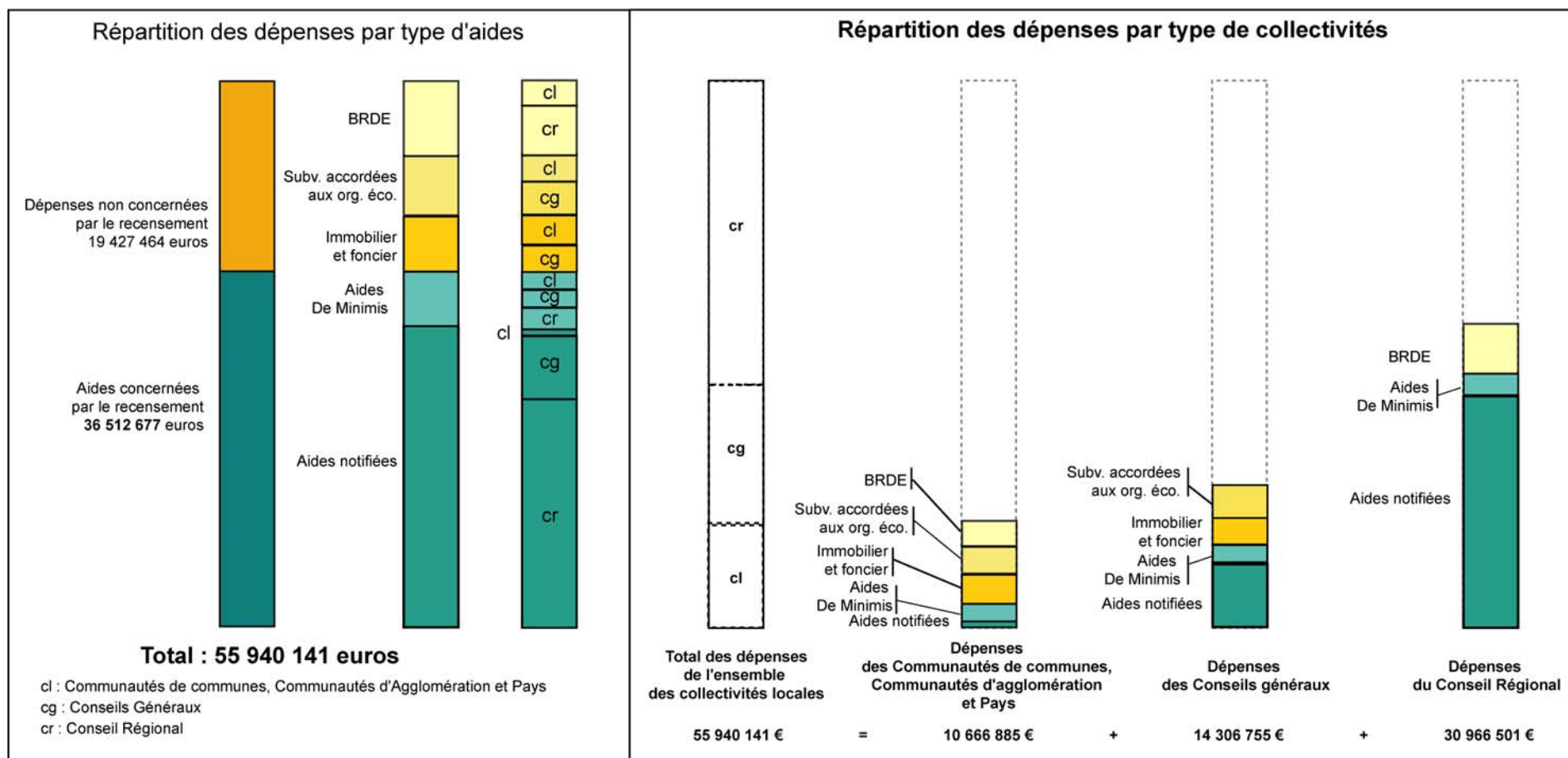
- les aides concernées par le recensement

Type d'aide	Montant en €
Aides de minimis	2 196 668
Régime notifiés / exemptés	23 681 987
<b>Total</b>	<b>25 878 656</b>

Les interventions en capital-investissement des entreprises représentent 37 % des aides de la Région, ces dispositifs financiers permettent de renforcer le capital des entreprises et de favoriser leurs investissements. Ces dispositifs, ainsi que la mise en place d'aides exceptionnelles, ont permis de réduire les conséquences de la crise économique et financière et de la tempête Xynthia auprès des entreprises régionales. Plus de 6M d'euros ont également été engagés à des finalités environnementales, soit 23% des aides aux entreprises, développant la filière des éco-industries et soutenant la mise aux normes environnementales dans les autres filières. En plus des aides aux entreprises, le dispositif d'aide au projet des Bourses Régionales Désir d'Entreprendre reste un dispositif important représentant 16% de l'ensemble des dépenses, et concernant 1 286 porteurs de projets économiques.



### Bilan des aides économiques et des dépenses annexes 2010



## Quelques remarques et commentaires :

### > Risques de la schématisation

Ces schématisations des dépenses liées aux politiques économiques distinguent les proportions des dépenses concernées par le recensement des aides économiques des autres dépenses.

Il est difficile de qualifier et mesurer les dépenses par thématique (investissement immobilier, foncier, matériel, aide au conseil, environnement) car une grande partie d'entre elles ont des objectifs globaux, contrairement aux dépenses non soumises au recensement. Les comparaisons entre les différents types de collectivités et les types de dépenses doivent se faire prudemment et être réalisées de façon globale. C'est pour ces raisons que nous avons choisi par exemple de ne pas comparer schématiquement les montants des types de dépenses des différents types de collectivités.

### > Nécessité d'une analyse pluriannuelle

Les dépenses correspondant aux politiques économiques mises en place ne peuvent être analysées sur une seule année. Les programmes (constructions, aménagements, interventions auprès d'une filière...) sont souvent pluriannuels. Cette temporalité doit être intégrée pour permettre une approche globale des politiques économiques des collectivités locales.

### > Difficulté de définition de champs

Nous rappelons la difficulté de délimiter le champ des dépenses liées aux politiques économiques. Les dépenses effectuées pour les infrastructures de communication ont une grande importance pour le développement économique d'un territoire, ce sont aussi des dépenses effectuées dans le cadre d'une compétence publique pour l'ensemble des contribuables et des citoyens. L'exemple de l'accès au haut débit permet de comprendre ce double enjeu : une politique d'accès au haut débit s'adresse à la fois aux particuliers et aux entreprises. Il en est de même pour les dépenses liées à l'animation économique qui n'ont pas été prises en compte.

### > Transversalité des dépenses

On retrouve les aides à l'immobilier et au foncier parmi les aides concernées par le recensement. Elles se distinguent des aides non-concernées par le recensement en ce qu'elles sont directement versées auprès de l'entreprise pour le patrimoine foncier et immobilier de cette dernière.

### > Problème d'exhaustivité

Hormis les Bourses Régionales Désir d'Entreprendre (BRDE/BRDI) qui constituent des aides à la personne, les aides et les dépenses non concernées par le recensement allouées par le Conseil Régional ne sont pas prises en compte dans ces représentations. Ces aides, non comptabilisées, portent pour l'essentiel sur des subventions à des organismes ayant vocation économique. Le foncier et l'immobilier ne représentent pas un poste de dépenses important du fait que, contrairement aux conseils généraux par exemple, ils n'entrent pas les compétences de la Région.

### > Baisse des dépenses des Communautés de communes, Communautés d'agglomération et Pays

Ce ne sont plus les Communautés de communes, les Communautés d'agglomération et les Pays qui réalisent les dépenses les plus importantes, mais la Région. Les dépenses destinées au patrimoine foncier et économique de ces collectivités, constitué pour l'essentiel par les zones d'activités, n'ont pas été déclarées dans leur intégralité, on peut donc formuler l'hypothèse d'une somme investie plus importante. La période de crise économique et de réforme territoriale et fiscale peuvent également avoir eu des conséquences sur la baisse de l'investissement des collectivités.

### > Eclaircissement des réglementations et compétences

Le travail de pédagogie et de communication réalisé par l'IAAT Poitou-Charentes a permis de renforcer les connaissances des cadres réglementaires des aides aux entreprises. La nouvelle période de programmation européenne 2007-2013 a également été accompagnée par de nouvelles réglementations qui peu à peu « simplifient » la compréhension de la mise en œuvre et des conditionnalités des aides. Cela a permis de diminuer fortement les aides de minimis largement utilisées auparavant. La mise en place de la politique régionale du SRDE a également placé la Région comme principal interlocuteur en matière d'aide économique pour les collectivités.

## Annexes

1 - Méthodologie et limites de l'enquête .....	10
2 - Notes explicatives de l'extranet .....	13

## Annexe 1 : Méthodologie et limites de l'enquête

### Préambule

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, conformément à l'article L. 1511-1. de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités se doivent de transmettre aux Régions toutes les informations concernant les aides économiques mises en œuvre sur leur territoire.

La Région Poitou-Charentes a confié à l'IAAT Poitou-Charentes, pour la septième année consécutive, l'organisation de ce recensement.

La présente synthèse propose le recensement des aides économiques mandatées par les collectivités locales de Poitou-Charentes en 2010 (Région, Départements, Pays, Communautés d'agglomération et Communautés de communes). Ce recensement et sa synthèse constituent le rapport annuel attendu par la Région (31 mars de chaque année), par l'Etat en région (au 30 juin de chaque année) en vue d'une mise à disposition finale à la Commission européenne.

Ce rapport ne reflète que partiellement des politiques et actions des collectivités en matière économique, celles-ci s'inscrivant très majoritairement dans des programmations pluriannuelles et transversales.

Les Pays, bien qu'indirectement concernés par ce recensement, ont également été enquêtés. En effet, ils sont souvent le siège de mise en œuvre d'actions économiques avec notamment les CoRDEE TPE, et constituent pour certains territoires l'échelle de l'animation économique.

Les montants retenus dans le recensement sont des **montants engagés**.

### Source des informations analysées

L'IAAT Poitou-Charentes a exploité les informations (natures et montants des aides calculés en équivalents subventions) transmises directement par les collectivités (*Communautés de communes, Communautés d'agglomération et Pays*) dans l'Extranet [www.iaat.org/aides\\_economiques](http://www.iaat.org/aides_economiques)

### Méthodologie et limites de l'enquête

#### Un recensement plus précis : des aides mieux définies et des contraintes plus fortes

Depuis 2006, la méthodologie d'enquête a considérablement évolué pour s'inscrire dans le cadre réglementaire défini dans la circulaire du 3 juillet 2006.

Cette circulaire, ainsi que celles du 12 février 2009 et du 26 mars 2010, définissent précisément les aides et régimes d'aides que les collectivités doivent déclarer à la Commission Européenne ainsi que la nature des montants à déclarer. Les attendus des rapports, pour les bilans des aides allouées de 2006 à 2010, sont donc très différents de ceux des années passées et la méthode de capitalisation a dû être complètement révisée, et les contraintes et exigences évoluent chaque année. Cette année, à la demande des services de l'Etat, les montants déclarés sont ceux qui ont été mandatés, et non attribués comme les années précédentes.

Pour répondre à ces obligations, l'IAAT a réalisé et proposé en 2006 aux collectivités un outil de capitalisation des informations alimenté par elles via un extranet évolutif dans son contenu, et permettant de capitaliser les informations dans une base de données : [www.iaat.org/aides\\_economiques](http://www.iaat.org/aides_economiques).

Cependant, pour les aides de la Région et des Départements, l'IAAT Poitou-Charentes a réalisé le recensement à partir des fichiers numériques ou par les informations agrégées transmises par les différents services concernés, afin d'éviter un travail de double saisie aux personnels. L'IAAT Poitou-Charentes organise également l'harmonisation et le traitement des données.

Des analyses peuvent donc être menées, en comparant les informations recueillies pour les années 2006 à 2010. Néanmoins, le caractère pluriannuel de certaines politiques économiques et le changement des règlements intervenus ces dernières années restreignent la portée de ces analyses. Il est à noter qu'en 2009, les services de l'Etat ont demandé les montants mandatés des aides, puis ils ont laissé libre choix à chaque région. Afin de simplifier le recueil des données, le choix a été fait en lien avec le Conseil Régional de revenir sur le recueil des montants engagés.

## Un nécessaire travail d'accompagnement

L'extranet de capitalisation des aides a été mis en ligne, accompagné d'une note méthodologique (cf annexe) et enrichi de l'ensemble des documents réglementaires utiles au recensement.

L'ensemble des informations légales et réglementaires des régimes d'aides et des aides a été pré-rempli afin que les développeurs économiques en charge de la saisie aient uniquement à sélectionner les items correspondants à leurs actions (cf tableau des aides en annexe).

Cette année, comme indiqué dans la circulaire, les montants des avances remboursables ont été déclarés en « équivalent subvention », quand cela a été possible.

Dans l'ensemble, les méthodes de calcul préconisées par les règlements suivent des logiques très différentes de celles des collectivités : par exemple l'estimation d'une aide obéit à une logique de coût du marché, tandis que les collectivités suivent, elles, des logiques de prix de revient nul (logique « d'opérations blanches ») et de mise en place d'offre foncière ou immobilière parfois inexistante dans des territoires où la valeur d'un local ou d'un terrain à vocation économique est difficilement estimable.

Malgré l'ensemble de ces simplifications, un travail d'accompagnement téléphonique a dû être réalisé auprès des développeurs économiques. Cet accompagnement s'est allégé par rapport aux années précédentes, une prise en main de l'outil ayant déjà été effectuée. Une sensibilisation (notamment par le réseau ACCèS) a également familiarisé les développeurs aux contextes réglementaires. Cependant, un déficit d'informations et de connaissances des règlements est toujours observé.

## Un travail de vérification important

L'IAAT Poitou-Charentes a dû néanmoins renouveler un travail important de vérification des informations, ce qui a permis de révéler une diminution des erreurs par rapport à l'année précédente. Si les mécanismes sont mieux maîtrisés, le changement de réglementation et les périodes de transition réglementaires qui en découlent ont entraîné certaines difficultés. Des espaces de documentation sur les correspondances entre les différents cadres réglementaires nationaux et européens ainsi que les actions généralement conduites sont maintenant disponibles sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales et de la DATAR, mais

l'existence de documents pédagogiques et synthétiques fait encore défaut. Cela a amené l'IAAT Poitou-Charentes à jouer un rôle à la fois de pédagogue et d'expert. Des fiches de synthèse ont été publiées sur les modalités et règlements concernant les aides à l'investissement sur les différents zonages, ainsi que pour secteurs d'activités (voir annexe 4).

## Les limites des informations

Il convient de noter que, malgré l'effort d'accompagnement et d'harmonisation, le niveau d'information recueilli est toujours très inégal et hétérogène d'une collectivité à l'autre. Diverses raisons peuvent l'expliquer : sujet complexe, contours du champ du développement économique flous, interlocuteurs non spécialisés dans le domaine économique ou juridique, délais très compressés compte tenu des calendriers chargés (période d'élaboration de budget, de bilans, d'élections, etc).

Par ailleurs, cette année encore, les contours du champ des aides économiques restant à clarifier (malgré les précisions réglementaires) ont fait l'objet d'interprétations diverses, notamment pour le calcul des aides allouées sous forme de rabais de prix de vente ou de location ou sur la définition de certains règlements comme celui des Actions Collectives qui est souvent mal appréhendé. Certaines politiques économiques, en lien notamment avec le développement de l'attractivité territoriale par la création d'équipements inexistants mais répondant à une demande réelle (bâtiments, bureaux, zone d'activité, études par exemple), n'entrent pas dans le champ des aides économiques.

La circulaire du 20 mars 2010 a spécifié que les aides aux secteurs de la pêche et de l'agriculture ne font pas l'objet de ce recensement. Nous remercions néanmoins les services des collectivités qui nous ont transmis leurs informations souvent en amont de cette date.

Pour certaines collectivités enquêtées, le fait que le développement économique relève de plusieurs services – *service développement économique à proprement parler et services liés à des secteurs spécifiques tels que l'agriculture, la pêche, le développement touristique, l'urbanisme, etc.* - a entraîné une organisation plus complexe du recensement, dans un temps assez réduit. La coopération et la proximité avec la Région sur ce dossier facilitent le recueil des informations relatives

aux aides économiques. Cet exercice semble s'intégrer peu à peu dans les « habitudes » de travail de chacun.

L'ensemble de ces éléments de contexte a eu des incidences sur le recueil, les collectivités ayant « synthétisé » ou non renseigné certaines informations difficiles à mobiliser.

**Enfin, le taux de participation à ce recensement s'est révélé de nouveau très important : 95 % des collectivités ont répondu, notamment les Communautés de communes et d'agglomération et les Pays.**

## Annexe 3 : Notes explicatives de l'extranet

### Comment déclarer les aides versées ? ----- une procédure simplifiée en 2007



#### > Un pré-recensement des aides et interventions pour plus de rapidité de saisie

Un pré-recensement des aides et des interventions économiques existantes a été réalisé en amont du lancement de la campagne de déclaration par les EPCI.

Il a permis de classer les aides par types, soit en référence à leur contenu, soit en référence à leurs modalités.

Ainsi, pour attribuer une aide à un dossier, les EPCI n'avaient pas à saisir l'intitulé de l'aide. Automatiquement, après avoir choisi une aide, un simple clic sur "Valider mon choix" permettait d'accéder au module de saisie des montants.

S'affichaient alors : le descriptif de l'aide et les informations obligatoires demandées par la circulaire du 03/07/2006, tels que le régime, le numéro de référence européen, la durée de validité ou les bases juridiques nationales.

Selon l'aide choisie, les champs à saisir étaient les suivants :

- Mois d'attribution
- Montant de l'aide ou Equivalent Subvention Brut
- Montant de l'avance
- Estimation du nombre d'emplois aidés
- Estimation du montant des investissements aidés
- Secteur d'activités

#### > un seul point ressources : saisie, outils de calcul, documents officiels, contacts...

Toujours dans une logique de simplification des démarches, des outils tels qu'un module de calcul de l'ESB, ont été conçu et mis à la disposition des EPCI.

Exemples :

> Montant ESB / Montant avance :

Téléchargement d'une feuille Excel permettant de calculer le montant de l'Equivalent Subvention Brute si l'aide prend la forme d'une avance remboursable ou d'un prêt.

> Mode d'emploi :

Explication des différentes étapes et boutons de l'interface.

> Ressources complémentaires :

Téléchargement de documents et définitions officiels et utiles.

> Nomenclatures NAF :

En cas de besoin un fichier Excel contenant la nomenclature NAF (en 31, 60, 220 et 700 classes) permet d'identifier le secteur d'activités à sélectionner.

> Contacts :

Liste des personnes ressources à l'IAAT.

#### > Une procédure en trois étapes : Créer > Saisir > Valider

Afin d'être plus proche de la logique de travail quotidienne, la saisie des aides se fait par « dossier ». La première étape consiste donc à « Créer un dossier » auquel on « associe des aides ».

Dès la première page, retrouvez la liste de tous vos dossiers avec leur statut (en cours ou validé), leur numéro de référence et la possibilité de les "modifier", "supprimer" ou obtenir "Plus d'infos" pour visualiser l'ensemble des informations saisies dans un dossier. En une seule page, vous récapitulez l'ensemble du contenu d'un dossier avec possibilité de l'imprimer.

Contact IAAT Poitou-Charentes  
Dossier Aides Economiques

Maud ETEVENARD  
05 49 36 22 71  
[m.etevenard@iaat.org](mailto:m.etevenard@iaat.org)



Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – BP 575 – 86021 POITIERS cedex  
**Bureaux : 2 rue Marcel Doré – BP 20375 – 86009 POITIERS cedex**  
**Tél : 05 49 36 22 50 – Fax : 05 49 36 22 82**  
Courriel : [contact@iaat.org](mailto:contact@iaat.org) - site internet : [www.iaat.org](http://www.iaat.org)  
Siret : 200 017 812 000 13 – APE : 8413Z